

EPU ROQUETTES

Premier Conseil d'Ecole- Année scolaire 2015-2016

3 novembre 2015 de 17h30 à 20h

Présents :

- Mme Rouzoul, directrice
- M. Perez, maire de Roquettes
- M. Garcia, maire adjoint président de la commission éducation jeunesse
- M. Perez, directeur de l'ALAE
- M. Sauvage, directeur du CLAS
- Les enseignants : Mme Echene, Mme Gril,, Mme Liquet, Mme Oms, Mme Durand, Mme Gatel, M. Villa, Mme Simonneau, Mme Herbera, Mme Rouzoul, Mme Charles.
- Les parents délégués titulaires.M. Bodineau, Mme Lafond, Mme Rozier, Mme Fargeaudou, Mme Reynaud, M. Faure, M. Vulliez, Mme Dandine, Mme Estripeau, Mme Blin, Mme Montels, Mme Laurissesques.

Excusés :

- Mme Reynier, psychologue scolaire
- M. Mercier, IEN
- Mme Chabbert, enseignante

Compte-rendu du Conseil d'Ecole

1. Rappel des responsabilités et du rôle des membres du conseil d'école

Le conseil d'école est un lieu d'échange et d'information réciproque autour du fonctionnement de l'école. Il se tient dans un cadre institutionnel où les enseignants y sont en tant que professionnels garants du fonctionnement d'une institution soumise à des lois et obligations. La directrice assure la présidence de ce conseil en tant que représentant de l'équipe enseignante et de l'institution. De leur côté, les délégués des parents sont porteurs de l'ensemble de la communauté des parents. Le conseil a pour responsabilité de voter le règlement intérieur, l'organisation de la semaine scolaire et le projet d'école. Il n'est pas le lieu de régulation des problèmes personnels. La responsabilité de l'ordre du jour et du compte-rendu relève de l'école. M. Villa est le secrétaire pour ce conseil. Si les délégués souhaitent transmettre des informations complémentaires aux parents, ils peuvent les transmettre via les cahiers de liaison ou autres moyens à leur convenance.

2. Effectifs et équipe pédagogique ; RASED

- **Nouveaux enseignants sur l'école** : Mme Chabbert complète en CE2 le mi-temps de direction de Mme Rouzoul nouvelle directrice.

- **AVS (aide de vie scolaire)** : 3 AVS (2 en CM2 et 1 en CE1) accompagnent des élèves.

- **Aide à la direction** : Mme Nicole Borne a été nommée sur ce poste uniquement pour cette année. Elle a un contrat de 10h et elle est présente au bureau lundi matin + mardi après-midi, 1 mercredi matin sur 2 et le vendredi matin. Il n'y a donc pas toujours quelqu'un au bureau (notamment le mardi matin). Mme Nicole Borne assure l'aide administrative et organisationnelle pour la directrice et l'ensemble de l'équipe.

- **Effectifs et répartition** : A ce jour l'école accueille 284 élèves répartis comme suit :

Classe	CP	CE1	CE1 CE2	CE2	CE2 CM1	CM1	CM1 CM2	CM2	Total
Nombre de classes	2	2	1	1	1	1	1	2	11
Effectifs	22 + 23	27 + 27	28	25	24	28	25	27 + 28	284

- **RASED** : le fonctionnement est reconduit comme les années précédentes. La seule interlocutrice directe est Mme Reynier psychologue scolaire. Elle est présente sur l'école plutôt le vendredi.

3- Elections des parents d'élèves

Remerciements aux parents délégués qui ont préparé les kits de vote, tenu le bureau de vote et assuré le dépouillement (avec les enseignants). Le taux de participation cette année est de 54.10% ; il est en hausse de 10% par rapport à l'an dernier. Malgré les explications détaillées on déplore encore quelques bulletins nuls : on rappelle que le vote se fait par liste et que celle-ci ne peut pas être modifiée (pas de ratures) ; qu'il est nécessaire d'écrire son nom pour le vote par correspondance.

4- Vote du règlement intérieur de l'école

Changement du règlement type départemental cette année. Quelques articles sont ajoutés. Le règlement est voté à l'unanimité.

5- Coopérative et photographies scolaires

La **coopérative scolaire** a démarré avec plus de 3500 euros auxquels se sont rajoutés 2497 euros de contributions des parents en début d'année. L'autre rentrée d'argent correspond à la vente des photos scolaires. Les comptes de la coopérative sont en équilibre, la participation de 1 euro demandée les années précédentes pour les sorties scolaires « chères » (plus de 5€ par enfant) sera suspendue cette année. Les sorties seront gratuites pour les familles et seront à la charge de la coopérative. Le prix du transport est traditionnellement pris en charge par la mairie à hauteur d'environ 10 € par enfant.

Les **photographies scolaires** ont été confiées pour cette année encore au Studio Fabien qui a accepté de reconduire le bénéfice pour l'école à hauteur de 40%. Les prises de vues s'étalent sur deux jours afin de permettre les photographies de fratries élémentaires et maternelles. En effet cela implique une coordination importante au sein de l'ensemble du groupe scolaire ainsi qu'une grande adaptabilité des enseignants face à la désorganisation du travail de classe. Nous remercions les parents d'élèves qui sont venus aider à la gestion de ces prises de vue. Nous espérons que les familles seront satisfaites des photos issues de cet effort collectif.

6- Projet d'école 2014-2018, projets de classes transplantées, fête de l'école:

Le projet d'école est reconduit cette année. Il s'intitule « *Une communication de qualité pour favoriser le vivre ensemble et les apprentissages* » et se décline en 3 axes. Les actions sont reconduites cette année. Notamment celle en lien avec l'harmonisation des règles de vie et des pratiques avec l'ALAE et celles en lien avec la création d'outils communs.

Une charte de bonne conduite élaborée avec les parents élus a été distribuée ou évoquée lors des réunions enseignants-parents.

Nous en profitons pour remercier les parents très motivés et la mairie qui nous aident à monter nos projets comme le cross ou les classes découvertes. L'école remercie tout particulièrement Monsieur Honoré pour la mise en sécurité du parcours de cross, il a fait un travail remarquable.

Les projets de classes avec nuitées :

Mme Liquet : Projet de classe transplantée "anglais". Les parents d'élèves ont proposé plusieurs actions qui sera au bénéfice de la coopérative pour cette sortie.

Mmes Gril et Simonneaux : Projet de classe transplantée : Trois jours et deux nuits. Le devis est en cours.

M.Garcia évoque l'aspect contraint du budget; un budget exceptionnel pourra être étudié et voté le cas échéant en 2016 pour ces sorties exceptionnelles.

Date de la fête de l'école : vendredi 01 juillet 2016

7- Sécurité alarme incendie

Un exercice d'évacuation des locaux aura lieu le 12 novembre 2015 à 10h10.

8- Budget investissement et évolution des locaux

Le budget alloué par la mairie à l'école élémentaire pour l'année 2015 a été de 4 700 euros en équipement et 13 000 euros de fonctionnement.

Le goudronnage de la partie herbeuse entre la chaufferie et l'entrée de l'école élémentaire et la démolition des anciens wc de la cour ont été effectués pour un coût de 28 000€.

La subvention exceptionnelle de 870€ pour une classe découverte CE1 a été acceptée.

L'aménagement de l'ancien restaurant scolaire se fera sur les 2 prochains exercices 2016 et 2017 pour une somme de 140 000€. Cela permettra d'avoir une salle de motricité, une classe de maternelle et une salle des maîtres.

L'école est dotée d'un double système d'alarme (intrusion et vidéo). L'alarme vidéo est activée à partir de 22 heures. Toute activité au-delà de 22 heures doit être signalée au conseiller municipal d'astreinte.

Monsieur Le Maire et le conseil municipal remercient tout particulièrement l'équipe enseignante qui a fait un gros effort de restriction budgétaire.

9- Périscolaire : ALAE, CLAS

Présentation faite par M. Perez, directeur de l'ALAE:

POINT SUR LES EFFECTIFS

- animateurs : 3 le matin – 17 le midi -11 le soir
- enfants : 55 le matin- 220 le midi- 120 le soir

POINT SUR LE PROJET PEDAGOGIQUE : "Vivre ensemble et vocabulaire",

Permettre à l'enfant de découvrir l'autre dans le respect des différences.

Permettre à l'enfant de découvrir le vocabulaire adapté à chaque activité ou jeu.

POINT SUR LES TAE : 200 places prévues- 150 inscrits.

Chaque trimestre, les tranches d'âge changeront de jour...

POINT SUR LA NOUVELLE ORGANISATION DU SERVICE ENFANCE CAM :

La CAM sera divisée en 3 zones avec 3 directeurs "enfance" : 1 zone Muret (Mme FRANCO) – 1 zone St Lys (M. ARCHIDEC) - 1 zone Portet/Pinsaguel/Roquettes/Pins-Justaret (M. ROUJA).

Les directeurs de CLAE deviennent des directeurs de structures, responsables de tout le personnel CAM travaillant pour la commune.

Pour Roquettes, deux directeurs de structure pour 33 animateurs, 6 agents de restauration, 6 ATSEM, 6 agents d'entretien.

Roquettes est depuis octobre 2015, la structure "pilote" de la zone jusqu'en janvier 2016 ou plus si nécessaire.

POINT SUR LES REPAS/REGIMES

Le mercredi 14 octobre, une réunion d'élus a eu lieu à la CAM. Un repas "sans viande" ou "végétarien" serait à l'étude.... si cela se fait, ce ne sera que pour la prochaine rentrée, en effet, la problématique de la fabrication pour 1 000 familles concernées sur les 7700 repas fabriqués... mérite une étude du coût et surtout sur le choix des produits . En fait, la chaîne de fabrication réaliserait les 6 700 repas... puis nettoyage complet de la chaîne pour refabriquer 1 000 repas... le choix des produits qui composeront ces nouveaux menus, devra être étudié (peut-être du surgelé, peut être des produits finis comme par exemple des oeufs, des croquants au fromage... qu'il suffirait de passer au micro onde en cantine.....) afin d'éviter ce double travail et coût sur la chaîne de fabrication. Ces indications ne sont que des pistes de travail, rien n'est arrêté il faut attendre les résultats des études qui nous seront

communiqués par la CAM.

Les parents d'élèves seront invités à des réunions "menu" dès la rentrée des vacances de Toussaint.

POINT SUR LES HORAIRES D'OUVERTURE

Les parents d'élèves souhaiteraient faire une demande à la CAM concernant l'élargissement des horaires d'accueil de l'ALAE.

M. Perez (maire) évoque le surcoût qu'implique un élargissement des horaires d'accueil mais la question peut être effectivement posée à la CAM.

Monsieur Perez (directeur de l'ALAE) précise que l'ALAE de Portet ferme à 19h et que celui de Pinsaguel ouvre à 7h15 par exemple, mais le coût pour la CAM pourrait effectivement être un frein : ainsi il faudrait pour Roquettes 4 animateurs le matin de 7h15 à 7h30 par exemple, et pour le CLSH du mercredi et des vacances 2 animateurs de 18h30 à 19h par exemple.

POINT SUR LE PORTAIL

Actuellement dans 98% des cas le portail est bien refermé par les parents. D'autre part les animateurs sont sensibilisés et assurent une surveillance visuelle à distance.

Les parents proposent de réfléchir à un système technique. M.Garcia va se rapprocher des services municipaux pour étudier une solution. L'idée d'une barrière devant le portail est proposée.

POINT SUR LE COÛT DE L'ALAE:

2 tarifs ont été ajoutés et les QF n'ont pas changé jusqu'à la tranche 5- le tarif 6 était destiné aux + de 1300.

TARIF 1: qf 199 TARIF 2 qf 200/399 - TARIF 3 qf 400/599 - TARIF 4 qf 600/899 -TARIF 5 qf 900/1299 - TARIF 6 QF 1300/1599 - TARIF 7 qf 1600/1999 - TARIF 8 QF + DE 2000 -

Pour information, différences avec l'année scolaire 2013/2014 :

Tarifs CLAE matin et soir ont augmenté de 0.02€

Tarifs CLAE midi augmentés de 0.01€ à partir de la tranche 5

Tarifs restauration augmentés de 0.05€ pour la tranche 1, de 0.06€ pour la tranche 2 etc...

Tarifs CLSH augmentés de 0.10€ pour la tranche 1 et 2 - de 0.14€ pour la tranche 3- de 0.24€ pour la tranche 4- 1.08€ pour la tranche 5.

POINT SUR LES ACTIVITES :

Le midi : 4 ateliers sont proposés – fabrication d'objets en fonction des fêtes du calendrier – jeux collectifs- jeux culturels (rébus fléchés, mots croisés...).

Le soir : devoirs surveillés (8 enfants en moyenne) – TAE- jeux collectifs.

POINT SUR LES VACANCES

- TOUSSAINT 2015 : directrice Mme CHIAVASSA-
- NOEL 2015 : Mme BACQUIE
- HIVER 2016 : Lucien PEREZ
- PRINTEMPS 2016 : Lucien PEREZ
- JUILLET 2016 : Mme BACQUIE
- AOUT 2016 : 1 directeur (nom, non connu à ce jour)

CLAS : Présentation faite par M. Sauvage

Dans le cadre d'une amélioration des services communaux et pour être en lien avec les problématiques de terrain, le service éducation de la commune en partenariat avec Mme Balard (aide aux devoirs) et M Sauvage (CAJ/clas), a pris la décision de fusionner le dispositif CLAS et l'aide aux devoirs dès la rentrée 2015-2016.

Ouvert à tous les élèves de l'école élémentaire du CP au CM2, le but de ce dispositif est d'une part de développer les compétences nécessaires à de bons apprentissages (méthodologie, concentration, savoir être, estime de soi, motivation) et d'autre part de valoriser le vivre ensemble et contribuer à une ouverture culturelle. Chaque séance commence avec un temps d'accueil et d'échange accompagné d'un goûter (pris en charge par la commune). Puis 45 min de devoirs sont assurés avec les bénévoles de l'aide aux devoirs. Enfin 40 min d'animation.

Tous les mardis et jeudis en période scolaire de 16h15 à 17h45, les enfants sont récupérés directement à la sortie de l'école, les devoirs et animations sont effectués dans la salle des pré-ados du centre de loisirs en face de l'école. L'équipe est constituée de 6 bénévoles, d'un animateur référent diplômé, et d'un coordinateur. L'encadrement est d'un adulte pour 4 enfants maximum.

Pour tout renseignement et inscription : **06 07 10 79 75** Caj.roquettes@orange.fr

10- Questions des parents élus :

- Piscine : Mme Liqueur évoque l'annulation des créneaux piscines. Les horaires qui avaient été attribués à l'école au départ ont été brusquement modifiés. Les nouveaux sont beaucoup trop contraignants pour permettre un déroulement optimal.
- Bac à sable : il sera interdit aux enfants d'y jouer pour des raisons d'hygiène y compris sur les temps de l'ALAE.
- Email : les parents d'élèves vont faire passer un mot dans les cahiers pour relancer la consultation du blog.
- Circulation parking : Malgré les actions de prévention entreprises depuis des années, les incivilités demeurent. La Mairie est sur le point de décider la présence d'un agent asvp qui sera assermenté pour dresser des procès-verbaux. L'application de ce dispositif est prévu dès janvier 2016. Le Conseil Municipal votera la procédure suivante : un avertissement sera donné dès la première infraction, la deuxième infraction donnera lieu à un procès-verbal.
- Fermeture du portail de l'ALAE (voir réponse de l'ALAE)
- CLAS/aide aux devoirs : Le CLAS a débuté le 13 octobre. Ce dispositif est dédié à l'accompagnement à la scolarité. Horaires mardi et jeudi 16h15 à 17h45. Cette année le dispositif CLAS qui comprend quatre animateurs salariés, intègre les bénévoles de l'aide aux devoirs. La mission du CLAS est plus essentiellement centrée sur l'ouverture culturelle. Actuellement, il n'y a que 3 enfants bénéficiant de ce dispositif. Il est proposé par les enseignants et les parents de relancer une campagne d'information concernant ce dispositif, au moyen de la distribution d'un flyer par exemple.

L'ordre du jour ayant été intégralement débattu, le Conseil d'Ecole est clôturé.

Le secrétaire :

La directrice :

M. Villa

Mme Rouzoul